



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎ
ᑲᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎ
ᑲᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦᑎ

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**CNW Code 01
+hebdomadaires régionaux 44**

***** REPORT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE *****

**PROJET DE CENTRALE D'ÉNERGIE HYBRIDE
LE COMEX ANNONCE LA TENUE D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE**

Québec, le 20 janvier 2022 – En raison des restrictions actuelles imposées par la pandémie de COVID-19, le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX) annonce sa décision de reporter l'audience publique, qui était prévue pour le 26 janvier 2022, pour le projet de centrale d'énergie hybride de Kuujjuaraapik Whapmagoostui Renewable Energy Corporation (KWREC).

***** Nouvelle Date *** AUDIENCE PUBLIQUE *** Nouvelle Date *****

Date : Mercredi le **23 février 2022** à Whapmagoostui
Heure : 13 h
Lieu : Une salle sera disponible au « Gathering Place » pour ceux qui souhaitent assister en personne
Séance en ligne via Zoom
Traduction simultanée (cri-inuktitut-anglais-français) disponible sur place

L'objet de l'audience est de permettre aux citoyens de s'informer, de poser des questions et d'émettre des avis sur le projet. La participation du public est essentielle aux examens du COMEX et permet à ses membres d'entendre les différents avis et préoccupations des populations concernées avant la rédaction des recommandations qui seront transmises à l'Administrateur du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Le projet étant réalisé en terres de catégorie 1, l'éventuelle autorisation sera délivrée par l'Administrateur régional.

Tout groupe ou personne peut faire parvenir au secrétariat du COMEX un mémoire préalablement à la tenue des audiences publiques et pourra, s'il le désire, le résumer verbalement lors des audiences. Toutefois, il n'est pas nécessaire de présenter un mémoire pour y participer. On peut consulter l'ensemble des règles suivies par le COMEX lors des audiences publiques à l'adresse suivante : <http://comexqc.ca>, à la rubrique « Participation publique – Directive sur la participation publique. »

Afin de mieux planifier le déroulement des audiences, le secrétariat du COMEX souhaite être avisé à l'avance de l'intention d'un groupe ou d'une personne de présenter ses commentaires sur le projet. À cet effet, la secrétaire exécutive du COMEX peut être jointe par courriel à l'adresse suivante : sophie.cooper@environnement.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information concernant la tenue des audiences publiques (localisation de la salle, lien Zoom, déroulement en mode virtuel, etc.), veuillez consulter le site web du COMEX à l'adresse suivante : <http://comexqc.ca>.

LE PROJET PRÉVU PAR LE PROMOTEUR

KWERC projette de construire une centrale d'énergie hybride qui aura une capacité installée de 3,0 MW d'énergie éolienne. Le projet se situe à l'extrémité sud-ouest du Nunavik, en bordure de la Baie d'Hudson et près de l'embouchure de la Grande rivière de la Baleine, en périphérie des villages des communautés de Whapmagoostui et de Kuujjuaraapik. Le projet prévoit l'implantation de deux éoliennes d'une puissance nominale de 1,5 MW chacune. Ces éoliennes seront reliées par une ligne interconnexion à 25 kV jusqu'à un poste de raccordement (à construire). Une ligne d'interconnexion à 4kV reliera ce poste à celui existant exploité par Hydro-Québec Distribution. Un chemin d'accès sera aussi aménagé. L'objectif du projet est de réduire l'utilisation de combustibles fossiles et les émissions de GES dans la région.

DOCUMENTATION

Les informations relatives au projet sont disponibles à l'adresse suivante : <http://comexqc.ca>, à la rubrique « Projet – Centrale d'énergie hybride ».

LE COMEX

Le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX) est un organisme indépendant qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'au bien-être économique et social des populations habitant le territoire défini par la Convention de la Baie James et du Nord québécois ([CBJNQ](#)), situé au sud du 55^e parallèle.

INFORMATION

Pour toutes questions concernant la tenue des audiences publiques, n'hésitez pas à contacter la secrétaire exécutive du COMEX.

Sophie Cooper
Secrétaire exécutive
Comité d'examen (COMEX)
sophie.cooper@environnement.gouv.qc.ca